



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26766
18 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ERYTRHEE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Mon gouvernement m'a chargé de vous transmettre le texte de la lettre
ci-jointe émanant de S. E. M. Isaias Afwerki, Président de l'Etat d'Erythrée,
que j'ai reçue aujourd'hui.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de
la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Hagos GHEBRAHIWET

ANNEXE

Lettre datée du 18 novembre 1993, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président de l'Erythrée

Au stade critique actuel de l'intervention internationale en Somalie, permettez-moi de faire part aux membres du Conseil de sécurité des vues et des préoccupations de mon gouvernement.

1. L'Etat d'Erythrée a été l'un des premiers pays à demander et à soutenir fermement l'intervention de la communauté internationale en Somalie. Dans la mesure de nos modestes moyens, nous nous sommes efforcés de manière active et constructive d'assurer le succès des objectifs initiaux de l'intervention.

2. L'intervention internationale en Somalie non seulement jouissait au départ du soutien unanime de la communauté internationale mais a été aussi chaleureusement accueillie par le peuple somalien. Les différentes forces politiques étaient également prêtes à coopérer. Etant donné ce qui s'est passé par la suite, il nous faut nous rappeler que ce sont ces heureux débuts qui ont encouragé la communauté internationale à décider de mener cette intervention. En fait, si on avait poursuivi fermement les objectifs fixés en sachant où on allait, on aurait remporté de grands succès et on serait actuellement en train d'envisager de mettre fin à une mission qui aurait été très réussie.

3. Malheureusement, l'intervention a été mal dirigée, les erreurs se sont succédées, les demandes de rectification de ces erreurs, faites dès le début et à plusieurs reprises, ont été ignorées, et enfin toute l'intervention a déraillé. Au lieu d'aider les Somaliens à régler leurs différends, l'ONUSOM a cherché à les supplanter et à décider à leur place des arrangements et des structures politiques. Elle est devenue partie au conflit. De nombreuses vies, d'énormes ressources et la confiance, le consensus, la crédibilité et la bonne volonté qui existaient au départ ont disparu.

4. La situation en Somalie demeure extrêmement précaire et explosive. Certains problèmes tels que le désarmement et la réconciliation politique sont devenus plus complexes au lieu de l'être moins. On ne saurait nier que la confiance et le soutien internationaux ont faibli et ne peuvent plus durer très longtemps. Si la communauté internationale veut éviter une catastrophe en Somalie, elle doit faire face à ces réalités et réviser en conséquence le mandat de l'ONU en Somalie. Nous pensons qu'il ne reste plus assez de temps pour se contenter de demi-mesures.

5. Plus précisément, nous croyons que le mandat révisé de l'ONU devrait comporter les éléments suivants :

- Politique : Toute intervention politique devrait se borner à aider à créer une situation permettant aux Somalis de résoudre leurs problèmes et de forger et d'appliquer des accords de réconciliation nationale. Une ingérence injustifiée dans la politique intérieure somalie s'est révélée nuisible et doit être exclue.

- Sécurité : De nombreuses possibilités de désarmement n'ont pas été saisies et la communauté internationale ne peut maintenant s'attaquer efficacement à ce problème. Le désarmement ne doit donc être envisagé que dans le cadre du processus politique.
- Relèvement et reconstruction : La communauté internationale doit axer ses efforts sur le relèvement et la reconstruction et les renforcer, non seulement parce que c'est indispensable pour remettre sur pied la Somalie mais aussi parce que c'est très important pour le succès du processus politique et le rétablissement de la sécurité.
- Calendrier : Compte tenu de la situation en Somalie, de l'humeur des pays qui fournissent des contingents et des inconvénients et des dangers d'une intervention prolongée et inefficace, il faut fixer une date limite raisonnable – la mi-1994 au plus tard – pour la fin du mandat de l'ONUSOM.

Le Président

(Signé) Isaias AFWERKI
